

1571 - Robert Le Mangnier - Trésor des Amadis - Huntington Library

Auteurs : Montalvo, Garci Rodríguez

Description matérielle de l'exemplaire

Format 16°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

79 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_992

Titre long LE // THRESOR DES // LIVRES D'AMADIS DE // Gaule, à sçauoir, les Harangues, // Concions, Epistres, Cōplaintes, & // autres choses les plus excellentes. // Reueu & corrigé de nouveau. // Ensemble vne table, dont l'Epistre // suiuite enseigne l'vsage. // [Marque typographique] // A PARIS, // Pour Robert le Mangnier, libraire, rue // neufue nostre Dame, à l'image S. Iean // Baptiste, & au Palais en la galerie // par où on va a la Chancellerie. // 1571.

Imprimeur(s)-libraire(s) Mangnier, Robert Le

Date 1571

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote San Marino (US-CA), The Huntington, Rare Books 143793

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [The Huntington](#)

Sources de la numérisation The Huntington

Type de numérisation Numérisation partielle

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites Annotations manuscrites sur [les pages de garde initiales](#), ainsi que sur la page de titre.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : The Huntington
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Montalvo, Garci Rodríguez, 1571 - Robert Le Mangnier - Trésor des Amadis - Huntington Library, 1571

Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/992>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 06/09/2024

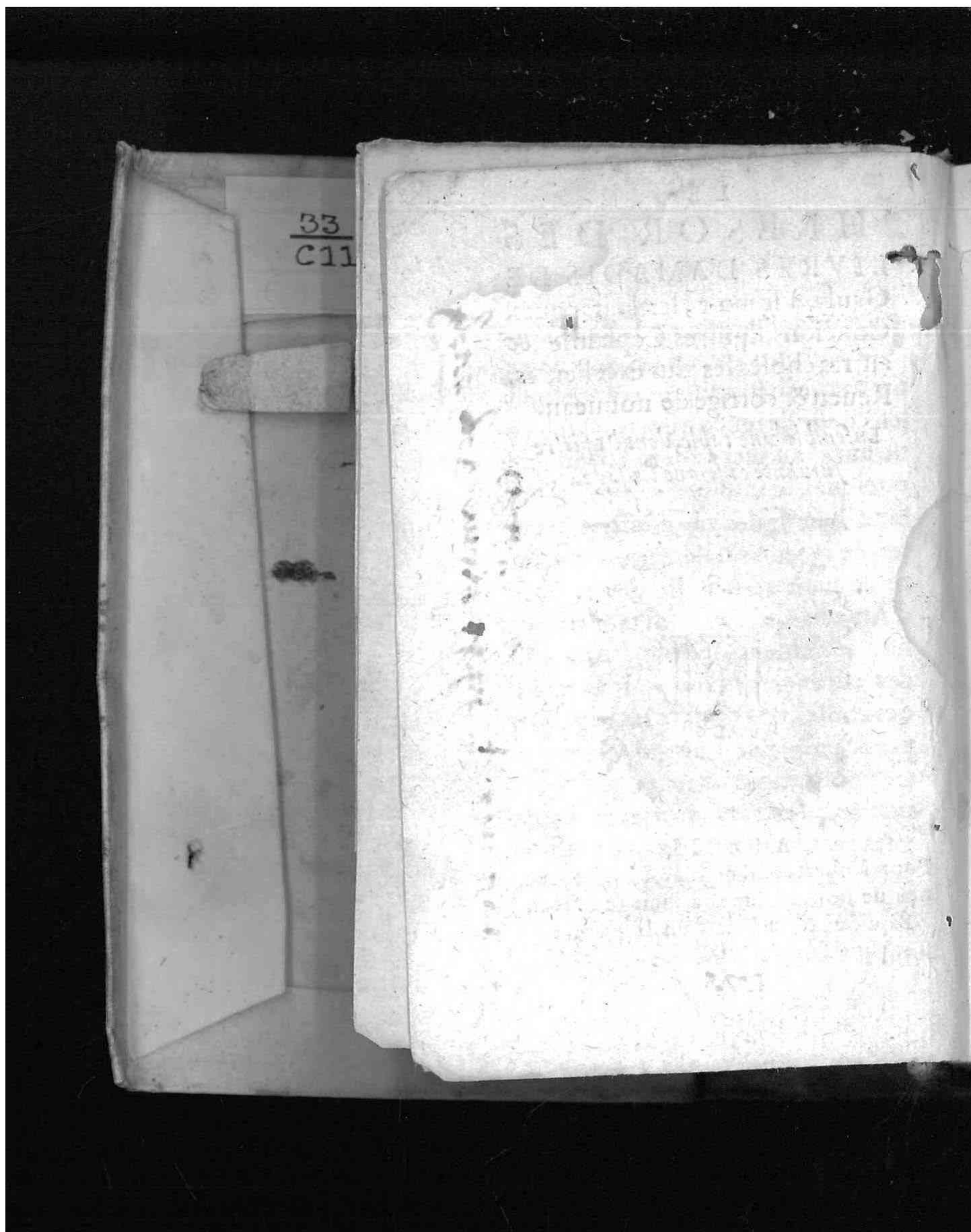
LE
THRESOR DES
LIVRES D'AMADIS DE
Gaule, à sçauoir, les Harangues,
Concions, Epistres, Cōplain es, &
au res choses les plus excellences.
Reueu & corrigé de nouueau.

Ensemble vne table, dont l'Epistre
suiuante enseigne l'usage.



A PARIS,
Pour Robert le Mangnier, libraire, rue
neu ue nostre Dame, à l'image S. Iean
Baptiste, & au Palais en la galerie
par où on va à la Chancellerie.

1575.



EPISTRE AV
LECTEUR

COgnoissant (amy lecteur) que plusieurs personnes non de petite autorité, auoient vn merueilleux desir de rencontrer quelque petit liure auquel fussent contenues quelques formules d'escrire lettres, faire harangues, & dresser cōplaintes. Je me suis finalement resolu faire ce petit recueil des douze liures d'Amadis de Gaule: autant estimez non seulement de vous, mais aussi des estrangers, tant pour la verité des choses, que pour le langage propre & poly, que liure qui se rencontre: pour en vser tant en propos familiers, qu'en toutes sortes de harangues, complaints & lettres missiues, pour laquelle chose faire plus commodement, nous auons dressé vne

* ij

table, digerée par lieux communs
des matieres plus insignes : à ce que
tu puisses aisement trouuer les for-
mes propres pour parler, entrete-
nir ciuilement & en bons termes
les personnes de quelque estat ou
condition qu'ils soient, ou escrire
la conception, selon l'argument que
tu voudras traiter. Or la table est

ainsi ordonnée pour ton soula-

gement, que la lettre A si-

gnifie la premiere page

au costé du fucillet,

B la seconde.

A. D. V.

Le tout à Dieu.



TABLE DES MATIERES

CONTENUES EN CE RECUEIL, des harengues, epistres, cōplaintes, & autres telles choses: extraites des douze liures d'Amadis de Gaule, reduites par lieux communs, pour plus facilement trouuer la maniere d'escrire lettres missiues, selon l'argument qu'on veut deduire, A signifie la premiere page ou costé du fucillet, B, la seconde.

Maniere de declarer son aduis, de demander ou donner conseil de quelque chose à ses seigneurs, amis, parens, alliez, ou subiets. fuei 4. b. 28. a. 29. a 39. b. 44. a.

* *ij*

33
C1

TABLE

66. a. b. 70. 71. 75. b. 76. b. 81. 82. 83. 84.
85. 86. 87. 96. b. 107. b. 105. a. 108. a
115. a. 117. a. 119. a. 121. a. 124. a. 141.
b. 142. a. b. 151. a. 152. a. 212. a. b. 220
b. 221. a. b. 231. a. b.

Maniere d'escrire, ou dire qu'on ac-
cepte le cōseil doné, fueil. 105. a. b. 109. b.

Maniere de demonstrier ou declarer à
quelqu'un sa deliberation, touchant
quelque affaire, fueil. 92. b. 117. 118. 119.
120. 270. a.

Maniere de prier quelqu'un de faire
quelque chose ou s'y monstrier favorable
fueil. 7. a. b. 15. b. 34. a. b. 35. 48. b.
49. a. 50. a. 53. b. 71. b. 75. a. b. 84. b.
85. a. 92. b. 93. a. b. 122. a. 131. a. b. 143.
b. 167. a. 190. b. 218. a. 238. a. 244. b.
267. 280. b. 285. b. 288. b.

Maniere de recommander quelque
chose à quelqu'un, & de reciter quelque
chose auenue, fueil. 47. a. b. 46. b. 110. b.
113. a. b. 137. b. 145. b. 228. a. 232. b. 278. b.

TABLE.

281. a. 290. b.

Maniere d'accorder, promettre & re-
fuser quelque chose à quelqu'un, fueil.

88. b. 123. a. b. 145. a. b. 228. a. 270. a.

277. a.

Maniere de declarer à quelqu'un la
bonne affection qu'on luy porte, fueil. 91.

a. 129. a. 169. b.

Maniere d'escrire, voulant recompen-
ser, ou dōner quelque chose à quelqu'un.
fueil. 127. a. 133. b. 134. a.

Maniere de louer, priser, ou respondre
aux louanges de quelqu'un, fueil. 59.
60. 61. 65. b. 81. a. 98. 156. a. 170. b. 186.
b. 187. a. 233. b. 234. a.

Maniere de rendre graces à quel-
qu'un, fueil. 125. a. b. 134. a. b.

Maniere d'escrire, quand on veut
complaire à quelqu'un, fueil. 34. a. 35. b.

Maniere d'escrire, ou dire propos a-
moureux, fueil. 146. a. b. 163. b. 164. a.
172. a. b. 173. a. b. 177. b. 178. a. 184. b.

* iij

T A B L E.

185 a. 191. b. 202. a. 225. a. b. 286 a. 241.
a. b. 242. a. 259. b. 260. a. 267. a. b. 275. a.
b. 293. b. 294. a. b. 295. a. b. 301. a. b. 302.
a. b. 303. a. b. 304. a. 307. a. 310. b. 313. a.
b. 315 b.

Maniere de s'excuser (en s'accusant)
des fautes cōmises au preiudice de quel-
qu'un, fueil. 27. a. b. 210. a. b. 211. a. b.
215 b. 216 a. b. 217. a. b.

Maniere de s'excuser de ce dont on
pourroit estre taxé, fueil. 17. b. 18. a. b.
30. b. 43. b. 57. a. b. 158. a. 140 b. 141.
a. 181. b. 182. a. b. 183. a. 238. b. 239.
a. 243. a. b. 144. a. 147. a. b. 148. a. b.

Maniere de s'accuser & demander
pardon, fueil. 157. a. b. 178. b. 179. a. b.

Complaintes & regrets diuers, fueil.
10. b. 11. 12. a. 17. b. 18. 40. b. 41. 42.
48. b. 49. a. 52. b. 53. a. 58. a. 61. b. 62.
63. 64. 65. 68. b. 74. 75. 127. b. 128. 129.
130. 31. 132. 133. 168. 169. a. 176. b. 177. a.
197. b. 198. 199. a. b. 202. b. 209. a. b.

TABLE

273, b, 274, a, b, 280. b, 287, b, 288, a, b, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 309, a, b, 314, a.

Maniere d'inciter quelqu'un à plus tost secourir ce qui est en danger, que s'amuser à plaindre quelque accident, fu. 15, a, 20. a

Maniere de consoler quelqu'un, fueil. 54, a, b, 62, a, b, 69, a, b, 83, b, 84, 85, a, 98, b, 99, a, b, 100, b, 101, a, b, 130, a, b, 131, 132, 135, b, 136, 137, 192, 193, a, b, 203, b, 291, a, b.

Maniere de declarer sa resiouissance par escrit ou parole, fueil. 16, 17, a, b, 290, 220, 224, 230, a, b.

Maniere de se plaindre à quelqu'un, luy demandant aide & confort, fueil. 22, 23, a, 65, a, b, 68, 69, a, 96, 97, a, 139, a, b, 258, a, b, 248, 249, 256, a, b, 273, b, 274, a, b.

Maniere de reprendre ou tancer quelqu'un, soit par escrit, ou par parole.

TABLE.

fn. 9. 10. a. 25. b. 26. a. 40. a. b. 44. a.

Maniere de menacer, ou respondre
aux menaces d'autrui. fueillet 21. a.
42. 43. a. 45. b. 144. a. b. 155. a. 193.
194. 195. 285. 286. a. b.

Maniere d'accuser, ou reprocher quel-
que chose à quelqu'un, Fueil. 21. a. 36.
37. 38. 39. a. 41. b. 42. 43. a. 77. 78.
79. 103. 104. 111. 112. 117. a. b. 178.
179. 180.

Maniere d'injurier ou accuser quel-
qu'un de desloyauté, fueillet 9. 10. 127.
b. 128. a. b. 140. a. b. 152. b. 153. a.
178. 179. 198. 199. a. b. 213. b. 214.
215. a.

Maniere de prèdre ou donner congé
fueillet, 36. a. 38. a. b. 60. b. 61. a.

Harangue pour inciter ses vassaux
& amis à prendre les armes, & en-
courager les soldats prests à combattre.
fueillet. 1. a. 8. 9. 23. 24. 25. a. 30. 31.
46. b. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54.

TABLE

55. 56. 57. 82. b. 126. a. b. 133. 134. a.
152. a. b. 200. 201. 260. 221. a. b. 271.
272. a.

*Maniere de deffier quelqu'un, pour
soy ou pour autre, fueil. 19. a. b. 20. b.
30. b. 31. 32. 45. b. 141. 142. a. 148.
149. a. 153. 154. a. b. 159. a. b. 162.
163. a. 180. 181. 187. a. b. 207. 208.
b. 253. 254. a. b. 263. 264. 265,*

*Maniere d'accepter ou refuser le
defflement, fueillet, 19. a. b. 21. a.
b. 30. b. 31. a. 141. a. b. 159. b. 160.
a. 183. 184. a. b. 186. 187. a. b. 188.
189. 208. a. b. 253. 254. a. b. 258.
a. b. 263. 264. a. 264. b. 265. 266. a.*

*Maniere de se rendre prisonnier,
& vaincu de quelqu'un, fueil. 129.
a. b. 199. a. b.*

*Maniere d'escrire ou prononcer quel-
que chose en maniere de Propheties, fu.
21. b. 22. a. 28. b. 29. a. b. 30. a. 236. a. b.
237. a. b.*



MARC ANTOINE

DE MVRET,

au Seigneur des Essars.

EN vain iadis le guerrier inhumain
Eust rué bas, en sa fureur depite,
Les murs Troiens faits de diuine main,
Et de Priam foudroïe l'exercice.

Pieça de ses valeureux faits

La memoire fust acheuee

Si dans ses psèmes parfaits

Homere ne l'eust engraeue,

On ne parleroit aujour d'huy

Ne de ses beaux faits ne de luy.

Et qui sçauroit d'Amadis la valeur,

Les grands efforts, la vertu plus qu'hu-
maine.

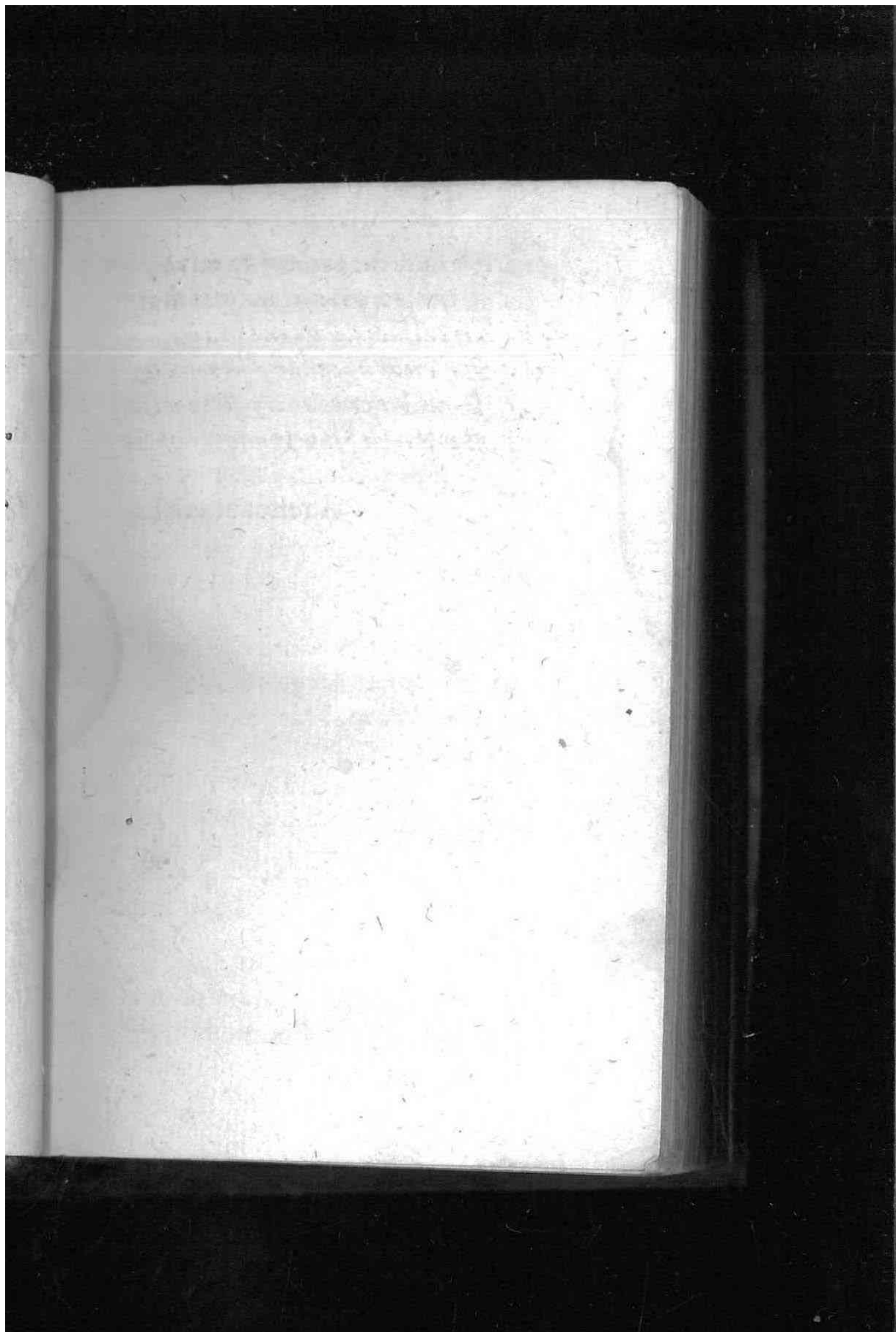
Si Herberay, des eloquens la fleur,

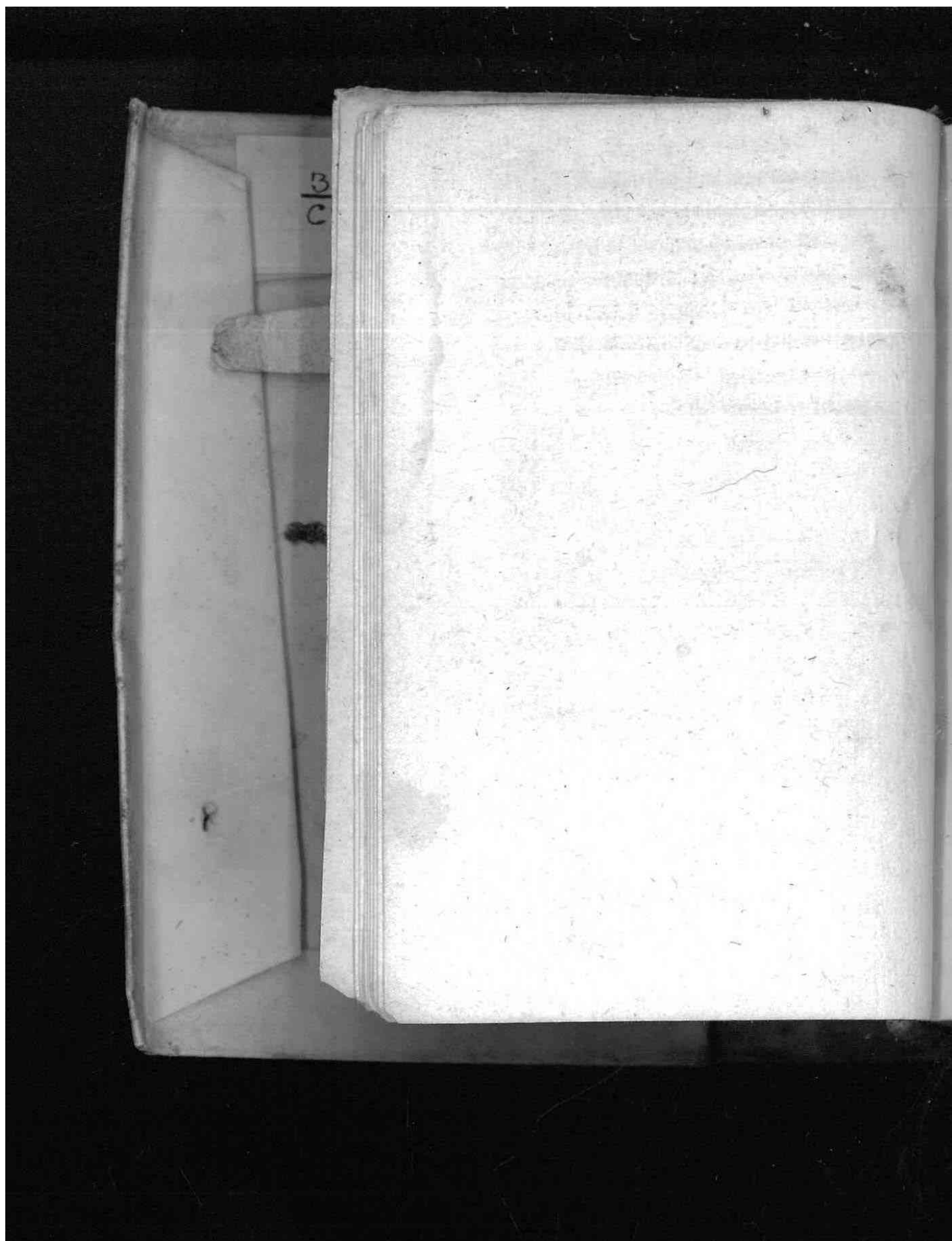
A le louer n'eust employé sa peine?
Mais puis que l'Homere second,
Premiere gloire de la France,
Sur son style doux & facond
Au dessus des astres le lance,
Tant que le monde demourra,
Le los d'Amadis ne mourra.
Beaucoup d'auteurs nostre France a pers-
voir,
Tous merittans que grād los on leur dōne:
Mais à bon droit des Effars doit auoir
De vert laurier la premiere couronne:
Alors qu'il se prend à sonner
Le terrible effroy des alarmes,
Il me semble à l'ouïr tonner,
Que i'enten craqueter les armes,
Et que ie voy les champs couuers
De soldats gisans à l'enuers.
Et lors qu'il va des amours devisant,
Les descriuant or' aigres, & or' douces,
Qui est celuy lequel, en le lisant,
Du petit Dieu ne sente les secousses?

3
C

O Prince des autheur François,
Le temps a pouuoir de resoudre
Les edifices des grands Rois,
Et du tout les reduire en poudre:
Mais les escrits de toy sortans
Ont plus de pouuoir que le temps.

Attendant mieux.







RECVEIL DES HARANGUES, EPISTRES, complainctes, & autres choses, les plus excellentes de tous les liures d'Amadis de Gaule.

La harangue du Damoisel de la mer aux soldats Gaulois, les exortant à la bataille. Au premier liure, sur la fin du neufiesme chapitre.

Mes compaignons & amis, ayōs bon cœur, chacun face cognoistre sa vertu, & luy souuienne de l'estime que les Gaulois ont par armes acquise. Nous auons affaire à gens esto-

A

D V I. LIVRE

nez, & demi vaincus: ne vueillons maintenant faire eschange à eux, prenants leur crainte, & leur quittât nostre victoire: car s'ils voyent seulement vos visages assurez, ie suis seur qu'ils ne les pourront souffrir, donnons dedans, car Dieu nous aide.

La harangue de Lisuard Roy de la grand' Bretaigne à ses subiets & amis, les exhortans de luy bailler conseil. Au premier liure, sur le commencement du chapitre 33.

MEs amis, nul de vous n'est ignorant des graces qu'il a pleu à nostre Seigneur me faire, me rendant le plus grād seigneur-terrien qui soit aujourdhuy en toutes les isles de l'Océan: parquoy il me semble raisonnable que tout ainsi que nous sommes en ces pais les premiers, qu'aussi nous ne soyons seconds à nul autre Prince, pour luy en rendre graces immortelles par bonnes & vertueuses

œuvres, ausquelles nous nous deuõs
arrester. Aceste cause, ie vous prie &
commande (d'autant que les Rois
sont chefs des Monarchies, & vous
les mēbres) que vous auisiez tous en-
semble à me conseiller en vos con-
sciencies, sur ce qu'il vous semblera
pour le meilleur que ie doy faire, tant
pour le soulagement de mes subiets,
que pour l'entretement & augmen-
tation de nostre estat: vous assurant
(mes amis) q̃ ie suis deliberé de vous
croire, comme mes loyaux & fideles
suiets: poutant ie vous prie de rechef,
que sans aucune crainte, chacun auise
particulieremēt & en general, à ce qu'
il vous semblera nous deuoir estre
recommandé.

*La harangue de Serolois le Flamant
comte de Clare, qui dit au conseil pour
les induire à ce que le Roy Lisuard doit
entendre pour l'utilité de son Royaume
Au mesme chapitre.*

A ij

Mes seigneurs, vous avez tous en-
tendu le bon zele que le Roy a
au gouuernement, non seulement de
la republique de son Royaume, mais
particuliairement à l'augmētation &
honneur de Cheualerie, laquelle il
desire entretenir en plus grande pré-
minence qu'elle ne fut oncques. Et
pourtant, mes seigneurs (sauf meil-
leure opinion) il me semble, pour fai-
re à l'intention de nostre Prince, que
nous deuons tous luy conseiller, qu'il
se face fort d'argent & de gens : car ils
sont les nerfs & esprits de guerre, &
de paix, par le moyen desquels tous
Rois de la terre sont maintenus en
leurs puissances & auctoritez, attēdu
qu'il est certain que le grand thresor
est pour soudoyer les gensdarmes qui
font les Rois regner, lequel ne doit
estre pour nulle occasion ailleurs de-
spendu : autrement ce seroit vn grād
sacrilege, puis qu'il le nōme sacré. Et

ce faisant, il pourra maintenir ses estats en tranquillité, & faire glorieuses conquestes contre ceux qu'il vouldra entreprendre. Et pour encores mieux y paruenir, il doit chercher par moyens & recourir tous les bons Cheualiers dont il sera aduertri, tant estrangers qu'autres, leur faisât maintes liberalitez : par lesquelles sa renommée volera par tout le monde, qui acheminera en son seruice les plus loingtains de la terre, pour l'esperance qu'ils auront de rapporter le digne fruit de leur labeur. A l'aide desquels, il se pourra aisement faire Monarque sur tous les princes de l'Occident & Septentrion: car il n'a iamais esté leu ou entendu qu'aucuns Princes se soyent faits grands, sinon celuy qui achete & attire à soy les bons Cheualiers: Iedy achete, en les fauorisant, honorât & distribuant leurs richesses & thresors, qui ne leur ont gueres faict de

B iij

faute, ains en ont cōquis de plus grādes, en pourfuyuant leurs victoires.

La harangue de Barsinan seigneur de Sansuegue qu'il tint au conseil contre la precedente de Serolous, où il les exhorte de ne se tromper en mauvais conseil. mesme chapitre.

I I semble (seigneurs) à voir vos contenances, que l'opiniō du Comte de Clare soit du tout approuuée, car ie voy desia le plus de vous accorder à son dire, sans auoir ouy debatre au contraire: toutefois i'espere faire presentement cognoistre à tous vous autres, mes seigneurs (& au Roy cy apres) de combien ie desire estre amy à luy & à vous, & à tout sō Royaume.

Le côte de Clare a n'agueres mis en auāt, que le Roy vostre maistre se doit fortifier, par la force & multitude des Cheualiers estrāges, qu'il cōseille estre appelez, voire de toutes les parts du mōde: certes si son opiniō est creuē, &

que vous vous oubliez tāt de la su-
ure, ie suis seur que deuāt qu'il soit peu
de tēps, la quantité d'iceux sera tant
extreme, que vostre Roy, qui est bon
prince & liberal, les voulant cōgratu-
ler & auantager, ne leur donnera seu-
lemēt ce qu'il est coustumier de vous
dōner: mais vous osterā le vostre pro-
pre, pour plus les auantager, attendu
que naturellemēt toutes choses nou-
uelles & nō acquises nō^o plaisent. Par
ainfi quelque seruice que vous faciez,
ne tant bon pussiez vous estre, vous
tōberez en son desdaing & en oubli,
& eux estrangers vous leuerōt du sie-
ge, qui maintenant vous promet seur
repos: pourtant, mes seigneurs, pre-
mier que conclure, ce faict me semble
de telle & si grande importance, que
vous deuez tous y auiser, avec bōne &
meure deliberation de vos sages iuge-
mens. I'estime bien qu'il n'y a nul de
l'assistēce qui presume de moy, que i'e.

A iij

DU I. LIVRE

parle autrement que raison, & la bonne amour que ie vous porte m'admoneste: car (graces à Dieu) ie suis tel qu'aisément ie me puis autant bien passer du plus grand Prince mō voisin, qu'il fera de moy: mais me trouuant en si noble cōpagnie, en laquelle i'ay receu tant d'hōneur & faueur, i'aymeroy mieux (& Dieu m'en soit tesmoing) iamais n'auoir esté né, que de flechir. Ainsi, mes seigneurs, vous deuez promptement & diligemment penser, pour ne vous en repentir apres avec trop de loisir.

La harangue du Roy Lisuard, où il resolut la pluralité des amis qui luy ont esté baillez. Du premier liure, chap. 33.

Mes grands amis, ie suis tout seur que l'amour que vous me portez, & le desir de me faire seruice, vous ont mis en ces difficultez: & croy qu'il n'y a celuy de vous tous, qui n'en ait parlé au plus pres de la verité qu'il luy

a esté possible, tellement que vos ad-
uis sont tant bons, qu'ils ne pourroyét
estre meilleurs : toutesfois c'est chose
seure & certaine que les Rois de la
terre ne sont estimez grands par le
nôbre des lieux qu'ils possédét, mais
par la quantité & multitude du peu-
ple auquel ils commandent : car que
sçauroit faire vn Roy seul, peut estre
moins que le plus simple des es sub-
iets ? & d'auantage il luy seroit trop
difficile, voire impossible sans gens,
gouuerner & maintenir son estat,
quelques grans thresors qu'il pour-
roit auoir, lesquels ne sçauroyét estre
mieux employez que de les departyr
entre ceux qui les meritent. Par ainsi
il me semble que toute personne de
bon iugement dira, que bon conseil
& la force des hômes est le vray thre-
sor. Et si le voulez encores mieux sça-
uoir, voyez ce que par mesme moyen
a fait ce grand Alexandre, ce fort

D V I. LIVRE

Iules Cesar, le gentil Annibal, & maints autres, qui ont acquis par leur nom immortalité : lesquels pour thesauriser d'hommes & non d'argēt, se font faits Rois, Empereurs & monarques : car ils sçauoyent liberalement distribuer leurs deniers à ceux de qui ils cognoissent les merites, & les entretenir par si gracieux propos qu'ils se pouuoÿēt dire seigneurs & des cœurs & des corps : au moyen dequoy ils estoÿent seruis en grāde fidelité. Pourtant, mes bons amys, ie vous prie tous le plus affectueusement qu'il m'est possible, que vous m'aidiez tant que vous pourres, à me faire recouurer les bons Cheualiers, soyent de ce pays ou estrangers : lesquels ie vous promets en foy & parole de Roy, traiter & honorer en sorte qu'ils auront cause d'eux en louer & contenter : car vous n'ignorez, que tant plus nous serons bien accompagnez, & plus nous

ferōs crains & redoutez de nos ennemis, & vous mieux gardez, entretenus & estimez. Et s'il y a en moy quelque vertu, vous pouuez aisement iuger, que pour les nouveaux, les anciēns ne seront oubliez de nostre vie: parquoy nul de vous ne doit différer à la requeste que ie vous fay, mais y obtēperer: ce que de rechef ie vous prie & commande tresexpressément, mesmes que tout presentement chacū de vous particuliairement me nomme ceux que vous cognoissez, & à moy encores incognus: à ce que si aucuns sont en ceste cour, qu'ils recouurent tant de biēs de nous, que les absens foyent affectiōnez à nous venir seruir aussi pour les prier ne partir de nostre compaignie, sans nous en auertir.

La harangue de la Royne de la grand Bretagne, sur les faueurs qu'on doit porter aux dames. Au premier liure, sur la fin du 33. chapitre.

D V I I I V R E

P Vis qu'il vous plaist donner lieu,
 & fauoriser ma requeste, ie vous
 prie que vous faciez desormais tant
 de bien & d'honneur à toutes Dames
 ou Damoiselles, de les auoir en vos
 protections & les deffendre: prenant
 leurs querelles contre tous ceux qui
 les voudroyent molester en quelque
 sorte que ce fust: de sorte que si par
 fortune vous auez promis quelq̃ dō à
 vn hōme, & vn autre à vne dame ou
 Damoiselle, que vous accōplissiez pre-
 mier celuy de la femme, cōme estant
 personne plus foible, & qui a plus be-
 soin d'estre recommandée. Ce faisant
 elles seront desormais plus fauorisées,
 & mieux gardées qu'elles n'ont esté:
 car les melchās qui sont coustumiers
 de leur faire iniure, les trouuans par
 les champs, scachāt qu'elles ont pour
 leurs protecteurs & deffenseurs tels
 Cheualiers que vous estes, ne les ose-
 ront fascher.

*La harangue du Roy Auban à ses
soldats bataillans contre le Roy Barsinan
seigneur de Sasuegue, qui se vouloit fai-
re Roy de la grand' Bretaigne par tra-
hison. Au premier liure, chap. 38.*

MEs compaignons & amis, vous
auez aujourd'huy tât bien com-
batu qu'il n'y a celuy qui ne merite
estre estimé entre les plus gétils com-
paignons de tout le monde : mais si
vous auez bien commencé, i'espere
que nous irons tousiours de mieux
en mieux, & vous souuienne que
vous vous defendez tant pour main-
tenir vostre bon Prince, que pour vo-
stre liberté, mesme contre vn tyran
traistre & meschant, qui sans crainte
de Dieu veut vsurper l'autrui, & se pai-
stre du sang de vous & de vos enfans.
Ne voyez vous cōme il a traitté ceux
du chasteau qu'il a surprins? ne voyez
vous la fin où il tend? qui n'est qu'à
ruiner ce noble Royaume, & subjets,

D V I. LIVRE

qui ont esté par si long temps conser-
uez (par la grace de nostre Seigneur)
& tousiours vescu en reputation d'e-
stre loyaux subiets à leur prince. Ne
cognoissez vous les persuasions, des-
quelles se paillard a vsé deuant l'assaut
qu'il nous a donné, pensant nous aba-
tre par sa langue dorée? Non, non, il
est trop mal arriué, ie suis seur qu'il n'y
a celuy de nous tous qui ne choisit
plustost mourir de mille morts. N'est
il pas vray? Certes ie voy à vos bons
visages, que si ie pensoy ou disoy autre-
ment que mentiroy: & si ils ont plus
de gens que nous, nous auons plus de
cœur & de droict qu'eux. Ainsi nous
ne deuons craindre: mais postposer
toute doute pour viure desormais en
la reputation que nous meritos: vous
asseyant mes amis qu'ils se sont re-
tirez (si vous y auez prins garde) avec
contenance de gens peu affectiōnez de
nous venir reuoir: & quelque chose

qu'ait dit ce traistre Barsinan, nostre Roy n'est point mort: car il no⁹ viendra bien tost secourir. Ce pendant ie vous prie mes cōpagnons que nul de vous ne s'ennuye, mais fasse & continue comme il a cōmencé, ayant deuât les yeux quil vaut trop mieux mourir pour la liberté, que de viure vn bien long tēps en captiuité & misere mesmes sous vn miserable Prince.

La harāgue du Seigneur de sansuege à ses soldats bataillās contre le Roy Arban, les induisant à prendre courage. Au 1. liure, chap. 38.

MES amis ce n'est assez d'auoir donné à cognoistre à nos ennemis qu'ils sont (si bon me semble) à ma mercy: parquoy ie suis deliberé (sans perdre plus nul de vous) differer encor' pour cinq ou six iours qu'Archalaus m'enuoyera la teste du Roy Lisuard, lors ie croy que la leur monstrāt ne serōt plus si osez de me con-

DV I. LIVRE

crédire, & les pourrôs attirer à nous
par amour. Pourtant chacun de vous
se resjouisse, & face bonne chere: car
estant Roy (comme i'espere) ie vous
feray tous riches.

*La harangue qu'Abiseau, qui occu-
poit par tyrannie la seigneurie de So-
bradise, fit aux habitants du Pays.
Au I. livre, chapitre 43.*

O Gés chetifs & malheureux! l'ap-
perçoy bien l'aïse que vous dô-
ne la presence de ceste grace, & que
le sens vous faut au besoing: car à ce
que ie cognoy, vo' l'aymeriez mieux
pour dame (encores que ce soit vne
femme foible & debile) i vous defen-
dre que moy qui suis cheualier preux
& hardy, combien que vous voyez
son impuissance, & qu'en si long tēps
elle n'a peu recouurer que deux che-
ualiers, qui sont venus pour recevoir
leur mort ignominieusement, dont
i'ay grand pitié.

La har-

*La harangue d' Apolidon à l' Empe-
reur de Constantinople son pere, luy ren-
dant toute obeissance. Au 2 liure 1. chap.*

Sire, ces iours passez i'ay entëdu de
plusieurs, que mon frere n'est con-
tët du partage qu'il vous a pleu nous
ordonner, & pour ce que ie scay bien
l'ennuy que ce vousest, voyät l'ami-
tië entiere de luy & de moy en bran-
le d'estre röpue, ie vous supplie hum-
blement reprendre tout ce qu'il vous
a pleu me donner & l'en pouruoir:
car ie me tiendray heureux de faire
chose qui donne repos à vostre esprit,
& tresbien appennë d'auoir ce que
vous luy auez laissë.

*Lettre de la Princesse Oriane à Ama-
dis, l'accusant de desloyantë. Au 2. li-
ure chap. 2.*

MA passion demesurëe, procedät
de tant de causes, contraint ma
debile main de declarer par ceste let-
tre ce que le dolët cöeur ne peut plus

B

DV II. LIVRE

celer, à vous Amadis de Gaule desloyal & trop pariure amant: car puis que la desloyauté & peu de fermeté, que vous auez en moy (qui suis malheureuse & delaissee de toute bonne fortune, pour vous auoir aymé sur toutes choses du monde) & à present manifeste, mesmement qu'à si grand tort vous estes esloigne d'icy, pour approcher de celle laquelle, veu son peu daage & indiscretiō, ne scauroit auoir le bien en elle de vous fauoriser, ou entretenir: l'ay deliberé aussi bannir de moy pour iamais ceste extreme amour que ie vous portoy, puis que mon triste cœur n'en peut auoir vengeance. Et quād bien ie voudroy prendre en gré le tort que vous me faites, si seroit ce grāde folie à moy, de vouloir bien à l'ingrat, pour lequel parfaitement aymer i'ay eu en haine moy-mesme, & toutes autres choses. Helas! l'appercoy bien maintenant, mais

c'est bié tard, que ie submis trop mal
ma liberté en personne tant ingrate!
attendu qu'en satisfactiō de mes sou-
spirs & passions ie me voy mocquée,
& malheureusemēt deceüe. Parquoy
ie vous defen de vous trouuer iamais
deuant moy, n'en part où ie reside:&
soyez seur que l'ardente affection que
ie vous portoy, est conuertie, par vo-
stre demerite, en inimitié & cruelle fu-
rie. Or allez doncques deormais ail-
leurs essayet avec vostre foy pariurée
& parolles amiellées, abuser d'autres
malheureuses comme moy: sans que
vous esperiez cy apres, que nulle de
vos excuses puisse auoir lieu en mon
endroit: ains sans plus vous vouloir
voir ie lamēteray la reste de ma triste
vie, avecques abōdance de larmes, les-
quelles ne prendront cesse que par la
fin de celle qui n'aura regret à mou-
rir sinon pour autant que vous en
estes homicide.

B ij

DV II. LIVRE

*La cōplainte d'Amadis qu'il fist ayāt
recen la vigoureuse lettre d'Oriane, de-
monstrant la mobilitè de fortune par la
quelle elle le bannissoit de sa compagnie.
Au 2. liure chap. 4.*

HElas fortune par trop legere &
sans racine, à quelle occasion m'
auois tu preferé & esleué entre tous
les meilleurs Cheualiers pour me rui-
ner apres tant legerement? Mainte-
nant i'aperçoy bien que tu peux faire
plus de mal en vn heure, que de grace
en mille ans: car si par le passé tu m'as
donné du plaisir, ou de la ioye, tu me
l'as desrobée à ceste heure cruellemēt,
me laissant en amertume trop pire
que la mort: & puis qu'il te plaisoit
ainsi faire, que n'as tu au moins egalé
l'un à l'autre? veu que tu sçais que si
autresfois tu m'as donné quelque cō-
tentement, ce n'a esté, pourtant, sans
le mesler auecques angoisses & grāds
ennuis. par ainsi tu me deuois retenir

quelque peu d'esperance, avecques
ceste cruauté de laquelle tu me tour-
mentes à present, executant en moy
chose incomprehensible en la pensée
de ceux que tu fauorises : lesquelles
pour ne cognoistre ce mal, estiment
les pompes, gloires & honneurs que
tu leurs prestes, seurs & perdurables.
Et n'ont souuenâce, qu'oultre les tour-
mens que leurs corps endurent pour
les maintenir, les ames tombent au
hazard de leur salut. Pourtant si avec
les yeux de l'entèdement que le sou-
uerain seigneur leur a donné, pou-
uoient voir tes mobilitez, ils desire-
royent plustost ton aduersité, que la
legere prosperité, combien qu'elle
soit cōforme à leur sensualité: car par
ses blandissemens & mignotises tu les
ruines, & contrains à la fin d'entrer
au Labirinthe d'amertume, sans en
pouoir iamais sortir. Et au contraire
sont les aduersitez, d'autant que sion

Buiij.

D V II. LIVRE

resiste patiemment, fuyant appetit & ambition desordonnée, l'on est esleué de ce lieu bas en la gloire perpetuelle. Et toutesfois moy trop infortuné, n'ay sceu choisir ceste bonne part, veu que si tout le monde estât mien, m'estoit rollu par toy, ayant seulement la bonne grace de madame, elle seroit suffisante, pour me maintenir en toute grandeur: & bonheur: laquelle me defaillât autant est impossible que ie puisse aucunemēt viure. Pourtant ie te supplie en faueur & payemēt de ma loyauté, que tu me dōnes la mort avec langueur; mais s'il t'est permis m'oster la vie q tu te hastes diligemment, prenant cōpassion de celuy duquel tu ignores le tourment qu'il aura de plus viure.

Cōplainte de mesme argument que la precedēte qu' Amadis adresse à son pere.

O Roy Perion mon seigneur & pere, que tant petite occasion

vous aurez à vous douloir de ma mort pour vous estre celée, & la cause d'icelle, mais puis que la douleur que ce vous seroit, la sçachât, ne pourroit reuoquer mon tourment, ie prie Dieu que mon malheur ne vous soit jamais manifesté ains caché tant que viurez, & ce pour n'auancer le reste des ans q̄ vous auez encores à viure.

Complainte d'Amadis, adressée au Seigneur Galuanes, le remerciant de ses biens faicts.

O Mon secōd pere Galuanes, certes i'ay grand regret, que ma fortune aduerse n'a permis que ie recōpensasse la grāde obligation que i'ay en vous, car si mon pere me donna la vie, vous me la cōseruastes, me deliurant du peril de la mer, où ie fus abandonné, estant encores en la premiere heure de ma natiuité: & depuis m'auiez nourry autāt doucemēt que si i'eusse esté vostre fils naturel.

b iij

DU II. LIVRE

Exhortation de Florestan à ses compagnons regrettant Amadis qu'il estoit estre en peine afin de l'aller secourir
Au 2. liure, chap. 6.

MEs Seigneurs, ce n'est pas à nous de pleurer ne faire telles lamentations, au temps que la nécessité nous commande d'entendre à secourir mon seigneur Amadis: laissons telle maniere de faire aux femmes: & aisons ensemble à pourvoir à ce grand inconuenient. Quant à moy ie suis d'avis que sans plus sejourner nous montions à cheual, faisans toute diligence de le trouuer, lors nous pourrons sçauoir s'il y aura moyen de luy trouuer remede: car ainsi cōme nous faisons le temps passé, la douleur augmente & la personne s'esloigne. Le Seigneur Ysane, à ce qu'il dict, l'a cōduit quelque peu, & nous pourra mōstrer le chemin qu'il a prins: & si nous tardons plus, nous le perdrons, sans

esperance de iamais plus le reuoir.
Pourtant mes seigneurs ie vous prie
diligentons de le suyure.

*L'hermite parlant à Amadis le
console en son aduersité Au 2. liure
chapitre 6.*

CHeualier, ie croy que vous auez
quelque grande affliction en vo
stre ame: Neantmoins si vostre dueil
procède de la repentance d'aucun pe
ché que vous auez commis, en verité
mon enfant, vous estes bien heureux
& encores que ce fust pour quelque
perte temporelle cōme i'estime, veu
vostre aage, & l'estat auquel vous a
uez vescu iusques à present: vous ne
vous deuez ainsi ennuyer, mais re
querir pardon à Dieu, & il vous par
donnera & receura pour sien.

*L'hermite encor parlant à Amadis
l'exhorte à prendre courage, & de ne
s'abuser aux femmes.*

D V II. LIVRE

IE vous promets mō amy, que c'est
mal faict à vous, qui estes Cheualier
encores ieune & de belle taille, d'en-
trer en tel desespoir: veu que les fem-
mes ne sçauent conseruer leur amour
que par la presence de ceux qu'elles
ayment: car naturellement elles ou-
blient promptement & croyent en-
cores plustost, par especial aux choses
que lon leur rapporte: de ceux qui se
donnent follement à elles, lesquels
lors qu'ils pensent auoir ioye & con-
tentemēt, se trouuent en tout ennuy
& tribulatiō, ainsi que vous l'experi-
mēte par vo^r mesme. Pourtāt ie vous
prie soyez desormais plus vertueux
& constant: & puis qu'il a pleu à no-
stre Seigneur vous appeller à tiltre de
fils de Roy, pour gouuerner son peu-
ple retournez au monde: car ce seroit
dommage de vous perdre ainsi, & ne
puis presumer, qui peut estre celle qui
vous a reduit en telle anxieté, attēdu

qu'encores qu'une femme eut en elle
seule les perfections qu'ont toutes les
autres enséble, si ne deuroit pour elle
perdre vn tel homme que vous estes.

*Regret d'Orlane pour Amadis, lors
qu'elle fut aduertie par Durin de son e-
sloignement. Au 2. liure, chap. 7.*

HA malheureuse q'ie suis! quāt à
si grād tort i'ay fait mourir la per-
sonne q'plus i'aymoy en ce mōde. Et
puis qu'il est hors de ma puissance re-
uoquer le mal dont ie suis cause, ie
vous supplie, amy, prédre ma repen-
tance en satisfactiō du mal q'ie vous
ay pourchassé, avec le sacrifice, que ie
feray de ma propre vie, pour vous
suyure à la mort, & par ainsi l'ingra-
titude que i'ay commise cōtre vostre
loyauté, sera manifestée, vous vengé
& moy punie.

*La harangue de Guillan à la Royne
pour l'escu d'Amadis qu'il auoit trouué
Au 2. liure, chap. 8.*

DV II. LIVRE

MA dame ie trouuay ces iours
 passez toutes les armes d'Ama-
 dis avec cest escu abādonné pres vne
 fontaine, que lon nomme la fontai-
 ne de plain champ, dōt ie fus desplai-
 sant: que dés l'heure mesme i'attachay
 l'escu à vn arbre le laissant en la garde
 de deux damoyelles qui estoient en
 ma cōpagnie, tādīs que fus par toute
 la cōtree pour m'enquerir qu'il estoit
 deuenu, mais ie n'ay peu estre si for-
 tuné de le trouuer, ne d'en auoir nou-
 uelles. Parquoy scachant le merite de
 tant bō Cheualier, qui n'eut oncques
 desir que de s'employer à vous faire
 seruice, ie deliberay puis que ne le
 pouuoy amener, de vous apporter
 (pour tesmoignage de l'obligatiō que
 i'ay à vous & à luy) les armes, lesquel-
 les vous commāderez (s'il vous plaist)
 mettre en lieu eminent où chacun les
 pourra voir, tant pour auoir nouuel-
 les de luy par les estrangers, qui ordi-

nairement arriuēt en ceste cour, que pour augmēter la vertu de tous ceux qui suyuent les armes, prenant exemple sur celuy à qui elles furent: lequel par sa haute cheualerie a acquis le premier lieu entre tous ceux qui oncques porterent cuyraſſe en dos.

Lamentation d'Oriane, ayant entendu par Guillan la perte d'Amadis. Au second liure, chap. 8.

AH! malheureuse que ie suis, ie puis bien maintenant dire, que toute la felicité que i'eu oncques, est vn vray fantosme, & mon tourment est vne pure verité, veu que si i'ay quelque cōtètement, est seulement par les songes qui me sollicitēt la nuit car en veillant toute austerité afflige mon pauvre esprit: de sorte que d'autant que le iour m'est grief martyre, l'obscurité seule m'est plaisir & soulas, pour ce que en dormant ie me voy souuent deuant mon amy: mais le

DV II. LIVRE.

reueil qui me prue de tāt d'aïse me
fait par trop sen ir vostre absence.
Ah! mes yeux, non plus mes yeux,
mais ruisseaux de larmes, & de
pleurs vous estes bien abusez, puis
que estās clos, vous voyez celuy seul
qui vous contente: & descouverts
tous les ennemis du monde vous
viennent offusquer. Au fort la mort
q̄ ie sen prochaine; me deliurera de
ceste anxieté: & vous amy ferez végé
de la plus ingrate q̄ onques naquit.

*Exhortation de Mabile à Oriane qui se
vouloit precipiter, par le moyen de l'ad-
uersité d'Amadis. Au 2. liure, chap. 8.*

Commēt? madame, où est la cō-
stāce d'une fille de Roy, & ceste
prudence dont vous estes tant re-
nommée? Auez vous desia oublié le
mal qui vous cuida aduenir par les
fauses nouvelles, qu'Archelaus ap-
porta à la court l'année passée? Et
maintenāt que Guillaⁿ a trouué les

armes de mō cousin, est il dit pour-
rāt qu'il soit mort? croyez moy que
vous le reuerrez en brief, & qu'il s'en
viendra vers vous, aussi tost qu'il au-
ra veu vos lettres.

*Amadis se cōsole des nouuelles qu'il recoit
de son amie Oriane. Au 2. liu. chap. 10.*

O Pauvre cœur si lōg tēps passion-
né, qui as peu resister à telle tēpe-
ste nō obstāt l'abōdānce des larmes q̃
tu as cōtinuellemēt distillées, iusques
à venir au poinct de la mort. Recoy à
presēt ceste medecine, laquelle seule
est propre pour tō salut, & fors de ces
tenebres, q̃ si longuemēt t'ont offu-
squē, reprenāt tes forces pour seruir
celle qui de sa grace te fait reuiure.

*Lettre d'Oriane à Amadis, par laquelle
elle s'excuse enuers luy d'aucunes fautes
d'amour qui ont esté en elle. Au. 2. l. ch. 10.*

Si les grandes fautes commises par
sinimitié recogneües depuis pour
se humilier, sont tousiours dignes

DV II. LIVRE

de pardon, que doit il estre de celles
qui sont caufées par trop d'abondance
d'amour? Non pourtant mon loyal
amy ie ne veux nier, que ie ne merite
beaucoup de peines: car ie debuoy cō
siderer qu'au réps que les choses sont
plus prosperes & ioyeuses, la fortune
q les espie viét leur apporter tristesse
& misere: aussi me deuoit il souuenir
de vostre grande vertu & hōnesteté
laquelle ne l'est iamais trouuée en fau
te, & sur tout ie ne deuroy, pour mou
rir, separer de mō entēdemēt la sou
uenāce de la grand' subiection de mō
triste cœur, qui n'est procedé sinō de
celle en laquelle le vostre mesme est
enserré, estā certain que si aucunes
flammes y ont esté refroidies, qu'ainsi
tost le mien s'en est apperceu: de sorte
que l'enuie qu'il auoit de trouuer re
pos à ses mortels desirs a esté cause
de les augmēter. Mais i'ay failly com
me font celles lesquelles estā au plus
haut

haut de leur bon heur, & trescertai-
nes de l'amour de ceux, desquels el-
les sont aymées, ne pouuant com-
prendre en elles tant de biē, deuien-
nent ialouses & soubsonneuses, plus
par leur imagination que par raison,
offusquant ceste claire felicité de la
nuée d'impacience: croyant plustost
le raport d'aucunes personnes peut
estre medisantes, peu veritables &
vitieuses, que celuy de leur propre
conscience & certaine experience.
Pourtāt doncques mon loyal amy,
ie vous supplie affectueusement re-
cevoir ceste miēne Damoysselle, cō-
me de la part de celle qui recognoist
en toute humilité la grande faute
qu'elle a commise en vostre endroit,
laquelle vous fera entendre mieux
que ma lettre, l'extremité de ma vie:
dont vous deuez auoir pitié, nō pour
mon merite, mais pour vostre repu-
tation qui n'estes tenu cruel ne vin-

C

DV II LIVRE

dicatif, la où vous trouuez repentance & subiectiō: mesmement que nulle penitēce ne scauroit venir de vous, plus rigoureuse, que celle que moy mesmes me suis ordonnée: & que ie porte pariemēt, esperant que vous la remettrez, me rēdant vostre bōne grace: ensemble ma vie qui en depēd.

Lamentation du beau Tenebreus, lors qu'il retournoit à Mirefleur: declarant à la damoiselle de Dannemarc qu'il auoit beaucoup enduré sans cause, le taxant de n'estre fidelle amant. Au 2. liure chapitre 10.

P Ar ma conscience, dir le beau Tenebreus, ie ne fus onques en plus grād danger de mort: & m'esbahy où elle forgea ceste fantasie, qu'elle auoit contre moy, veu que ie ne pensay onques à faire chose qui luy deust desplaire: & quand bien ie me fuisse tant oublié d'y auoir pensé, si ne meriteroy ie vne tant cruelle letre que

celle qu'elle m'escriuit. Car encores que ie ne face les demonstres, & hypocrisies, que beaucoup scauent faire, si ne laissay ie de mesurer les biens & graces, que i'ay recelies d'elle: & n'estoit point ceste pensée semée en si mauuaise terre, qu'elle ne luy en garde le fruct, tant que l'esprit aura moyen de faire viure mon cœur veu que l'un & l'autre sont du tout dediez à la seruir & obeir. Ah ah mon Dieu! il me souuient que quand Corissande arriua en nostre pauvre hermitage, ie cuidoy biē lors que ce fust fait de moy. La bonne dame se lamentoit de la passion qu'elle portoit par trop aimer son frere Florestan, & ie mouroy du desplaisir d'estre à tort ainsi chassé d'Oriane. Quant es peines, quels traueux, quel demesuré tourment i'ay de long temps souffert en la roche pauvre, sans auoir cō-

DV II. LIVRE

solation de creature viuante que du b^e
hermite, lequel me sollicitoit de patiē
ce. Helas quelle dure penitence, pour
chose nō offensée! Croyez moy Da
moy selle ma mye, que i'estoy tāt par
troublé, que d'heure à autre ie sou
haitoy la mort, & aussi souuent crai
gnoy-ic perdre la vie. Mais pensez
vous le desespoir où i'estoy lors que
ie monstray aux Damoy selles de Co
rissande la chanson que ie fey en ma
plus grande tribulation?

*Harangue de Gandalin aux freres du
beau tenebreux, pour les animer à le cher
cher pour le secourir. Au second liure.
Chapitre II.*

Par Dieu, mes seigneurs, toutes voz
pleurs ne scauroient faire trouuer
celuy que vous desirez, si n'est par v
ne autre bonne diligence que vous
pourrez nouuellement entrepren
dre. Et cōbié que desia vous en ayez
fait grād deuoir, si ne deuez vous vo^r

ennuyer : ains le querir mieux que
iamais, veu que sçauiez assez ce qu'il
eut fait pour vous particulièrement,
si la fortune eut auancé l'occasion.
Maintenant doncques c'est à vous à
faire le semblable: car si le perdez ain-
si, ce ne sera seulement la perte du
plus gentil Cheualier du mōde, mais
du meilleur parent que vous ayez: &
d'auantage, vous en pourrez estre
tous blasmez. Pourtāt mes seigneurs,
ie vous supplie (pour l'honneur de
Dieu) faisant enuers luy le deuoir de
frere, d'amy, & de compagnon, re-
commencez sa queste, sans y espar-
gner voz personnes ne la longueur
du temps.

*Defflement fait par un Cheualier e-
strange au Roy Lisuard, l'induyant à
guerre, si mieux ne vent accorder en ma-
riage Oriane, avec le Prince Basigant.
Au 2. liure, cap. 12.*

DU II. LIVRE

Roy Lisuard ie te deffie & tous tes
 aliez, de par les puissans Princes
 Famongomad Geant du lac brullâr,
 Cartadaque son nepueu, Geant de
 la montaigne deffendue, Madafabul
 son beau frere, Geant de la tour ver-
 meille, dom Quedragât frere du feu
 Roy Abies d'Irlande, & de Arcalaus
 l'enchanteur: lesquels te mādent tous
 par moy, qu'ils ont iuré la mort de
 toy & des tiens. Et pour ce faire ils se
 trouueront en l'ayde du Roy Cilda-
 dan, pour estre du nombre des cent
 Cheualiers, qui te ruineront asseure-
 ment. Toutesfois, si tu veux bailler
 ton heritiere Oriane à la belle Mada-
 sime fille du redouté Famongomad,
 pour la seruir de Damoiselle, ils te
 laisseront viure en paix, & seront tes
 amis: Car ils la marierōt avec le prin-
 ce Basigant, lequel merite bien estre
 seigneur de tes païs, & de ta fille aussi
 Pourtant, Roy Lisuard, eslis de ces

deux conditions la meilleure, la paix comme ie te deuise, ou la plus cruelle guerre qui te scauroit venir, ayant affaire à Princes tant puissans & redoutez.

Responce audit cheualier estrange par le Roy Lisuard, demonstrent la grandeur de son ouurage. Au second liure, Chapitre 12.

PAr Dieu Cheualier, ceux qui vous ont donné telle commission, me cognoissent tresmal, car i'ay tout le temps de ma vie plus estimé la guerre perilleuse, que la paix hôteuse: d'autant que ie seroy grandement reprehensible enuers Dieu le Createur qui m'a constitué Roy sur tant de peuple, si par faute de cœur ie le souffroy outrager. Parquoy vous en retournez leur dire, q' i'aime trop mieux auoir tout le temps de ma vie la guerre qu'ils demandent, & à la fin

C iij.

D V I I . L I V R E

mourir en combatant, que de leur accorder la paix, qui seroit tant à mon desauantage. Et pource que ie desire de sçauoir au long leur vouloir, ie feray partir vn cheualier des miens, qui ira avec vous lequel leur fera au long entendre mon intention.

Florestan desfiant Landin, qui parloit trop au desauantage d'Amadis, luy presente le combat, pour l'amour de luy. Au second liure chap. 12.

Cheualier ie ne suis natif de ce païs ny Vafal du Roy, ainsi pour chose que vous luy ayez dit, ie n'ay occasion de respondre, mesmes qu'il y a icy presens tât de cheualiers meilleurs que moy, sur lesquels ie ne voudroy entreprendre. Toutesfois puis que ne pouuez trouuer Amadis (qui est comme i'estime vostre grand profit) ie suis prest de vous cōbatre, & demesler la querelle que vous auez à luy: Et afin q me cognoissiez mieux, ie suis sō frere

Florestan, lequel vous offre ce combat, par telle conuention, que si ie vous puis cōuaincre, vous serez tenu de vous deporter de la querelle que vous auez contre luy, & si vous me deffaictes, vengez sur moy partie de vostre colere. Tant y a, que vous ne deuez trouuer estrange le deuoir auquel ie me soumets, car ie n'ay moins d'occasion de soustenir sa querelle cōtre vous, luy absent, que vous auez celle du Roy Abies duquel vous estes nepueu : estant tout seur qu'il est bien en la puissance de mon seigneur Amadis de me venger, si fortune permettoit que eussiez auātage sur moy.

Response de Laudin au Seigneur Florestan qui accepte le combat en temps opportun. Au second liure, Chapitre 12.

Seigneur Florestan, respōdit Laudin, à ce que ie voy vous auez enuie de cōbatre : Mais ie ne vous puis satisfaire, n'ayant aucun pouuoir sur

D V II. LIVRE

moy, pour l'affaire auquel par autre-
ie suis delegué, aussi que i'ay promis
auant mon partement aux Seigneurs
qui m'ont appelé en leur compagnie
de n'entreprendre, auant la bataille,
chose qui me puisse retarder de y assi-
ster & faire mon deuoir: & pourtant
tenez moy à present pour excusé, ius-
ques apres la bataille, lors ie vous pro-
mets accepter le cōbat que vous de-
mandez, & plustost n'y puis entendre

*Lettre d'Vrgande au roy Lisuard, où
elle predict la ruine du beau tenebreus, au
second liure, Chapitre 15.*

A Vous Lisuard Roy de la grande
Bretaigne, salut condigne à vo-
stre maiesté. Le Vrgāde la decogneuē
vostre humble seruante vous fay sca-
uoir, que la bataille qui est arrestée
entre vous & le Roy Cildadan, sera
l'une des plus cruelles & dangereuses
que lon verra iamais: en laquelle le
beau Tenebreus, qui nouuellement

vous a donné tant d'esperance, perdra son nom, & par vn coup qu'il donnera, tous ses hauts faicts seront mis en oubly, & si serez à l'heure au plus grand ennuy où vous trouuastes oncques : car maints bons Cheualiers perdront la vie, & vous mesmes tomberez en ce hazard, à l'instant que le beau Tenebreus espâchera vostre sang: toutesfois à la fin pour trois coups qu'il donnera, ceux de sa part demoureront vainqueurs. Et soyez seur Sire, que tout ce aduiendra sans doute : pourtant pouruoyez sagement à voz affaires.

Lettre d'Vrgande à don Galaor de Gaule luy predisant sa mauuaise fortune. Au second liure, Chapitre 15.

A Vous Dom Galaor de Gaule, preux & hardy Cheualier, moy Vrgâde la descogneüe vous saluë humblement, comme celle qui vous aime & estime, & veux que vous entédiez

DV II. LIVRE

ce qui vous est à aduenir en la cruelle
bataille d'entre les Roys Lisuard &
Cildadan. Si vous vous y trouuez,
soyez seur, que sur la fin d'icelle voz
membres forts & roides, defaudent
à vostre cœur inuincible, & au par-
tir du cōbat, vostre teste sera au pou-
voir de celuy lequel par les trois cous
qu'il donnera demourera vainqueur.

*Lettre d'Arban Roy de Norgales &
Angriotte d'Estrauaux, au Roy Lisuard
luy faisant entendre la grande peine
qu'ils enduroient. Au second liure.
Chapitre 15.*

A Tres haut & trespuissant Prince
Lisuard Roy de la grāde Bretai-
gne, & à tous noz amis, & alicz estans
en son Royaume. Nous Arban qui
fut Roy de Norgales, & Angriotte de
Estrauaux, à presēt detenuz en dou-
loureuse prison, vous faisons scauoir q̃
nostre infortune pl^{us} cruelle q̃ la mes-

me mort nous a mis au pouuoir de l'impitoiable Gromadace, femme de Famōgomad, laquelle en vègeâce de la mort de ses mary, & fils, nous fait chacun iour dōner tant & de si estrāges tourments, qu'il est impossible de les penser, en sorte que de heure à autre nous desirons la fin de nostre vie, pour trouuer le repos. Mais ceste malheureuse, pour plus longuement nous faire endurer, differe tāt qu'elle peut nostre mort, laquelle de nos propres mains nous nous fussiōs dōnée, sans la crainte de perdre noz ames.

Et pour autant que nous sommes à present si naurez, qu'il est impossible que puissions plus resister, nous vous enuoyons ceste lettre escripte de nostre sang, par laquelle nous supplions à Dieu vous donner victoire contre ces traistres qui nous ont tant outragez, & auoir pitié de noz Ames.

Harangue du Roy Lisuard à ceux de

DV II. LIVRE

son est les exhortant à virilement combattre. Au second liure chap. 16.

Mes compagnons & grans amis, ie croy qu'il n'y a celuy de vous tous qui n'entende assez cōme nous auons entrepris ceste bataille à bon droit, mesmes pour deffendre l'honneur & reputation du Royaume de la grande Bretaigne, lequel le Roy Cildadan, & ceux d'Yrlande veulent abatardir, en nous deniant le tribut que de tous temps ils ont païé à noz predecesseurs, pour recognoissance des biens qu'ils auoyent receu d'eux par le passé. Or sçay- ie assez qu'il n'y a celuy de vous tous, qui n'ait le cœur entier & magnanime : parquoy il ne est besoing de vous animer d'auantage cōtre ceux à qui vous avez affaire, ayant vostre honneur deuāt les yeux, que vous estimez plus de cent vies, s'il estoit possible les auoir l'vne apres l'autre. Pourtant doncques, mes amis

marchōs hardimēt, sans auoir egard
à quelques Geans cruels & pleins de
sang, qui sont de leur troupe. Car
l'homme n'est estimé d'auantage pour
auoir les membres gros & lourds,
mais pour le bon cœur qu'il a.

Vous voyez souuent le leurier ve-
nir au dessus du bœuf, & l'epreuier
ou Emerillon battre le millan. Noz
ennemis se fient en la force de ces
monstres, sans auoir esgard au tort
qu'ils ont, & nous esperons en Dieu,
lequel cōme droiturier nous dōnera
l'effort de les vaincre, par la dexterité
de noz persōnes, & le deuoir q̄ nous
ferons. Marchōs dōcques mes amys
hardimēt estimāt chacun de soy estre
suffisant pour cōbatre & deffaire le
plus braue de leur troupe, vous asseu-
rant q̄ si nous gaignons ce iourd'huy
l'honneur de la bataille, que outre
ce que nostre renommée & gloire en-
uironnera la terre vniuerselle, ian ais

DV II. LIVRE

ennemy de la grāde Bretaigne ne le-
uera la teste pour nous regarder de
mauvais ceil.

*Harangue du Roy Cildadan à son ost,
pour estre courageux à deffendre leur li-
berté. Au second livre, Chap. 16.*

GEntils Cheualiers d'Yrlande, si
vous entendez pourquoy vous
allez combattre, il n'y aura celuy de
vous, qui ne blasme son predecesseur
d'auoir tant tardé le commencement
d'une si glorieuse entreprinse, les Roys
de la grāde Bretaigne vsurpateurs &
tirans (non seulement contre leurs
subiects, mais sur leurs voisins) ont au-
trefois prins, sans aucun droit, sur noz
ancestres vn tribut, tel que vo^s sçauiez
assez q^l on a souuent païé: & à ceste
cause nous auons faict ceste assem-
blée, & sōmes venuz en ce lieu pour
deffendre nostre liberté, qui ne peut
estre payée par nul thresor.

C'est vostre faict, c'est vostre droit,
non pas

non pas de vous seulement, mais de
voz enfans, qui iusques à present ont
esté tenuz & reputez par ceux que
vous voyez deliberez de vous faire
serfs & esclaves. Voulez vous donc
rouffionis viure en ceste sorte? Vou-
lez vous continuer le ioug à voz suc-
cesseurs? estes vous de moindre cœur,
ne de moindre estoife q̃ voz voisins?
Ah ! si nous sommes victorieux, ils
rendrôt ce qu'ils ont de nous. Je suis
bien seur que la fortune nous favori-
se : Car vous voyez les gens de bien,
qui sont venuz à nostre secours, sça-
châs nostre bõ droit. Poussons, pouf-
sons gẽtils Cheualiers, ie voy desia le
Roy Lisuard & sa troupe en doubte
pour nous tourner le dos, ils sont ce
disẽt ils coustumiers de vaincre : Mais
nous les apprendrons à eux accou-
stumer d'estre vaincus. D'une chose
ie vous veux aduertir, c'est que cha-
cun y de à son compaignon, vous te-

D

DV II. LIVRE

nans les plus serrez ensemble que il sera possible.

Exhortation de Mabile à Oriane qui se mescontentoit, Au second lin. Cha. 17.

MA dame ie m'esbahy de vous & de vostre façon de faire, car aussi tost que vous estes sortie d'un ennuy, vous en sollicitez un nouveau, & deuriez (ce me semble) mieux regarder à ce que vous dites de mon cousin, sans vous persuader qu'il ait tenu tel propos ou autre pour vous fascher, veu que vous pouuez asseurer qu'il ne pensa onques à vous faire offense, en dit, en pensée, ny en fait. Et assez vous l'ot peu tesmoigner les espreuues qu'il a faites, tant en vostre presence, qu'absence : mais ie voy bien que c'est, vous me donnez à entendre, que (ennuyée de ma compagnie) vous me voulez chasser souz couleur que mon cousin est trop vostre, abusant vous mesmes de la seruitude qu'il vous

porte. Toutesfois quand vous m'au-
rez perduë, ce sera peu de cas, pour-
ueu que vostre (puis ie bien dire)
Amadis n'en soit pirement traité:
car vous sçavez bien & moy aussi,
que le moindre ennuy qu'il aura de
vostre facherie, sera suffisant pour le
faire mourir, dont ie m'esmerueille
quel plaisir vous prenez à le tour-
menter si souuent, faisant pour vous
ce qu'il est possible de faire pour au-
tre dame viuante. Ne cōsiderez vous
que puis qu'Apolidon a voulu que
l'espreuue de la chambre defenduë
fut commune à tout le monde, qu'il
ne seroit raisonnable, que mon Cou-
sin gardast Briolanie de faire cōme
les autres? Vrayement ie croy qu'elle
ne vous, n'estes encores assez belles
pour gaigner ce que n'ont sceu auoir
toutes les belles, qui ont esté depuis
cent ans. Pourtant ie puis bien me re-
tirer, que ceste nouvelle isloie

D V II. LIVRE

ne procede par faute que vous ait fait
celuy qui ne pense qu'à vous obeir:
mais son malheur a desia tant gagné
sur luy, que pour vous cōplaire, il ne
s'est seulement oublié ains ne faisant
estat que de vous, a desdaigné entie-
rement tout son lignage, & les a en
estime d'estrangers, sans les cognoi-
stre, n'autre que vous, qu'il reuere cō-
me Dieu: & toutesfois vous le vou-
lez du tout faire perdre. Ah! ah, les da-
gers & euidens perils, esquels luy &
les siens ont souuent esté pour l'a-
mour de vous, tant enuers Archelaüs
q̃ à ceste derniere bataille sont main-
tenant tresmal recogneuz: puis qu'en
satisfactiō d'iceux vous desirez la de-
structiō du chef, & principal de mes
parés. Est-ce le biē & la recognoissāce
des seruices q̃ ie vo^s ay faits: sōt-ce les
premices de l'esperoir q̃ i'auoy à vous:
Certes ie suis maintenāt biē loing de
ce q̃ i'esperoy & aspiroy, voyāt deuāt

mes yeux conspirer la ruyne & def-
faite de la persone que i'ayme le plus
en ce monde, & qui est plus vostre
que sien : toutesfois (si Dieu plaist) il
ne sera pas ainsi, & n'aduiendra tel in-
conuenient si pres de moy. Car ie
prieray demain mon frere Agraies &
mon oncle Galuanes de me conduire
en Escosse : lesquels feront beaucoup
pour moy de m'oster de la cōpagnie
de vous qui estes si ingrats. Puis se mit
à pleurer si fort, qu'il sembloit qu'elle
deust fōdre en larmes. Las! disoit elle,
ie prie à Dieu, que la cruauté q̄ vous
faites à vostre Amadis, se tourne en
vengeance sur vous pour satisfaire à
toute sa lignée, qui ne perdra tant (en
le perdant) que vous seuls, encores
que ce soit la plus grande infortune
qui nous puisse aduenir.

*Responce d'Oriane à ladicte Mabilles,
s'excusant de ce qu'on l'accusoit. Au
2. liure chapitre 17*

DV II. LIVRE

A H! ah! pauvre fême malheureuse entre toutes les plus desolées & tristes : qui eut iamais pensé qu'il peust choir dans vostre cœur, ce que vous m'avez maintenant manifesté? Las! ie me suis descouuerte à vous, n'ayant autour de moy autre digne d'entendre mes doleances, pour auoir conseil & confort, & vous me desconfortez, & traitez pis que ie n'ay merité, me reputant tout autre que ie ne suis, ne feray tant que l'esprit soustiendra mon cœur plein d'amertume : qui me fait biē presumer qu'autre que mon malheur ne m'auance ce fascheux traitement, veu que vous avez prins en mauuaise part, ce que ie vous disoy pour le mieux. Et Dieu ne me soit iamais aydant, si ie pensay de ma vie en ce dequoy vous me blasmez & accusez : car i'ay tant d'assurance de vostre cousin, que ie ne veille à autre chose qu'à le contenter : tant y a

que i'aymeroy mieux mourir qu'autre que moy eust l'honneur de la chambre deffenduë. Jugez donc quel ennuy ce me sera si Briolanie qui va deuant faire l'espreuve en viët au dessus. Ce nonobstant ma cousine mamye, ie vous prie pardonnez moy, ne differez (s'il vous plaist) à m'aduiser de ce qu'il vous semblera que ie doye faire pour le mieux. Car vostre Cousin pourroit estre trop marry s'il scauoit ce que i'ay soupçonné de luy.

*Exhortatiō d'Vrgande au Roy Lisuard,
l'incitant à bien traicter ses gens d'Armes. Au second liure, Chap. 18*

Sire vous me semblez maintenant tresbien accompagné, non tant pour beaucoup de grās personnages, q̄ sont pres de vous, que pour l'amitié qu'ils vous portent, cōme ie suis seure dont vous deuez louer nostre Seigneur. Car le prince aimé des siens, peut tenir ses estats en seureté: pour-

D iij

D V I I. L I V R E

tāt, Sire, mettez peine de les entrete-
nir & biē traiter, à ce que vostre for-
tune, qui n'est encores lasse de vous
favoriser, ne s'esloigne si vous faites
autrement: & sur tout gardez vous de
mauuais raport, veu que c'est le vray
poison & ruine des princes, qui croyēt.

*Prophetie d'Urgande la descognue à
Oriane, luy predisant ce qu'il luy deuoit
auenir. Au second liure, chap. 18.*

A V temps que vostre plus grande
tristesse aura lieu, maints bōs che-
ualiers souffriront pour l'amour de
vous. Lors le fort lyon accompagné
de ses bestes sortira de sa teniere, &
par les hauts rugimēs & clameurs e-
spouuētera tellement ceux qui vous
auront en garde, que maugré eux
vous demeurerez entre les ongles
de la Royale beste, laquelle met-
tra bas de dessus vostre teste la riche
couronne, qui plus ne sera vostre:
lors ceste beste affamée ayant vostre

corps en son pouuoir, l'emportera en sa cauerne, où il se paistra en sorte qu'il appaisera sa fain enragé. Pourtāt ma fille, regardez que vous ferez, car ce que ie vous predy aduiendra sans doute.

*Prophetie d'vrgande la descogneue,
tant aux Roys qu'aux autres ses Chenaliers.
Chap. 18.*

GRande contention se leuera entre la grāde Couleuvre, & le fort Lyon, qui sera secouru par maintes bestes cruelles, lesquelles viendront en telle fureur, que grand nombre d'elles en souffriront mort douloureuse. Le fin renard Romain sera nauré des ongles du fort Lyon, & sa peau cruellement deschirée, dont le grand serpent sera en grand ennuy. En ce temps la douce breby couuerte de laine noire, sera mise au milieu d'eux, laquelle adoucira par sa grāde

DV II. LIVRE

humilité & pitoyables besflements, la
brauete, & ferocité de leurs courages,
les faifant feparer d'ensemble : mais
auffi tost les loups affamez, descen-
dront des aspres montaignes contre
la grande couleure, laquelle eftant
par eux deffaite avecques grãde par-
tie de fa fuitte, l'enfereront en l'une
de fes cauernes. La tēdre Licorne met-
tant fa bouche aux oreilles du braue
lyon, l'cueillera de fon fort fomme,
par fon haut cry: puis luy faifant prē-
dre partie de fes beftes ira diligemmiēt
au fecours de la grande couleure, la-
quele ils trouuerōt morfe, & fi naurée
par les loups affamez, que lon verra
grande abōdance de fon fang espan-
du fur la terre : A l'heure fera ostée
d'entre les dents des loups, & eux mis
en pieces : lors eftant la vie reftituée à
la grande couleure, laiffant dans fa
cauerne tout le poison de fes entrail-
les, se consentira d'efre mise entre

les ongles du fort Lyon: & la blanche Biche qui en la forest craitieue eleuoit ses muglemēts contre le ciel, sera retirée & rappelée.

*Autre prophétie d'Urgande la descog-
nue à Amadis, luy declarāt ce qu'il luy
doit aduenir. Au second liure, Chap. 18.*

AL'heure que vous serez frappé & nauré à mort pour deffendre la vie d'aucun, estāt le martyre vostre & le profit d'autrui la recompense q̄ vous en aurez, sera vn grād esloignement de ce que plus desirez approcher. Lors vostre bone, tréchan- te, & riche espée brisera tellement voz os, & entamera en tant d'endroits vostre chair, q̄ vous trouuerez tresaffoibly de vostre s̄ag, & si outrageusement poursuyui q̄ si la moitié du mōde estoit vostre, vous la dōneriez, pourueu q̄ vostre espée fust iettée au fōs du profōd lac, duquel elle ne peut iamais estre retirée: pourtāt pensez à

DV LIVRE D'AMADIS.
rer à plus grād bien qu'à ta ruine &
totale perdition, ne me sentant ores
moins ioieuse & satisfaite de tō eslo-
nement, que ie me trouuay triste &
hors de moimesme es premiers iours
de ton absence, remerciant au reste
la fortune, qui n'a permis vn si mes-
chant; & desloial Cheualier donner
autre atteinte à moy pauvette, qui
m'estoy de trop oubliee, luy aban-
donnāt tout ce qui estoit en la puis-
sance de celle qui ne desire ne veut
demourer pour iamais autre que,
Ta mortelle & plus grande enne-
mie Lionne.

F I N.

33
C11

33

C11



33
C11

FOR 1571

Amadis de Guata

Giunto Alexandre all'afa
mosa tomba del fero
Achilli sospirando disse
o Fortunato che se chia
ra tomba • Trouasti

